



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction générale de l'Aviation civile

Athis-Mons, le 21 avril 2021

*Direction de la sécurité de l'aviation civile
Direction de la sécurité de l'aviation civile Nord
Division Aviation Générale*

Le Délégué Île-de-France

à

Nos réf. : 2021/336/DSAC-N/DT/AG
Vos réf. : Courriel du 25 mars 2021
Affaire suivie par : Elise LE GOFF
Tél. : 01 69 57 74 38
travail-aerien.idf-bf@aviation-civile.gouv.fr

Destinataires en annexe

OBJET : Expérimentation et changement des conditions d'utilisation de l'axe de voltige N°6201 Jouy-le-Château

Messieurs,

Par courriel en date du 25/03/2021, le président de l'Aéroclub Marcel Dassault Voltige (AMDV), nous a adressé une proposition de modification à titre expérimental du 1^{er} mai au 31 décembre 2021 des conditions d'utilisation de l'axe de voltige N°6201 dit « Jouy-le-Château ». Le maire de Jouy-le-Château a donné son accord pour la mise en place de cette expérimentation. Les maires des communes de Chenoise-Curcharmoy et Saint-Just, également consultés, n'ont pas émis d'objection quant à ce changement.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, après étude des éléments du dossier, j'émetts un avis favorable à cette demande selon les conditions suivantes :

Activité réservée aux seuls pilotes autorisés par la DSAC Nord selon conditions d'utilisation.

Pour les dimanches et jours fériés : l'axe sera utilisé les semaines paires uniquement.

Horaires (TU) :HIV (ETE – 1H) : LUN au SAM : 0900-1100 et 1300-SS (1800 MAX)

DIM et JF : semaines paires, 0900-1100

Utilisation de l'axe possible par 2 appareils en patrouille le samedi uniquement et dans la limite de 2 vols le matin et 2 vols l'après-midi après entente préalable entre les deux commandants de bord sur le programme et les conditions de réalisation de la séance.

Un seul avion présent à la fois sur l'axe de voltige le reste du temps.

Ces nouveaux horaires seront également publiés par voie de l'information aéronautique aux usagers (NOTAM) et les pilotes autorisés à évoluer sur l'axe seront avertis de ce changement par courrier d'information. Les services de la navigation aérienne de la région parisienne concernés ainsi que la gendarmerie du transport aérien seront tenus informés de cette évolution.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de la Division
Aviation Générale
FRÉDÉRIC BOUNIOL

Liste des destinataires

- Le maire de Jouy-le-Châtel, Monsieur Stéphane BACHELET
- Le president de l'Aéroclub Marcel Dassault Voltige, Monsieur Jean-Michel DARDAUD